



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

Etaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) Chalezeulé : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) Champagne : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOU, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOU, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

Mandataires : B. FALCINELLA, J.J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

Délibération n°2011/001498

Rapport n°3.1 - Data Center - Acquisition de fibre noire - Déclaration d'Intérêt Communautaire

Data Center - Acquisition de fibre noire - Déclaration d'Intérêt Communautaire

Rapporteur : M. Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
Budget 2011 - DM n°2 « Datacenter »	Montant du budget 2011 (DM 2) : 1,5 M€ Montant de l'opération : 1,5 M€ (financés indirectement par 1,5 M€ d'emprunt, emprunt qui sera rétrocédé au Syndicat Mixte Régional)

Résumé :

Afin d'améliorer significativement les services proposés aux entreprises situées sur son territoire, le Grand Besançon souhaite, dans les meilleurs délais développer de nouveaux services numériques à des tarifs compétitifs, équivalents à ceux qui existent dans des territoires voisins du nôtre, en Bourgogne et en Rhône-Alpes notamment.

Dans cette perspective est prévue la réalisation d'un Data Center.

Celle-ci nécessite l'acquisition de fibre noire qui sera ensuite mise à disposition d'opérateurs au prix moyen du marché National et Suisse.

Le portage de cette acquisition doit être opéré par le Grand Besançon lui-même pour un montant estimatif d'environ 1,5 M€. Il est donc proposé de déclarer d'intérêt communautaire l'acquisition de ces fibres noires.

I. Contexte général

Depuis plusieurs années, le Grand Besançon est régulièrement interpellé par des entreprises locales sur les difficultés rencontrées pour l'hébergement de leurs serveurs informatiques dans des locaux sécurisés (Data Center : centre de traitement des données informatiques).

Il s'agit donc, via l'acquisition de cette fibre par un portage public du Grand Besançon, d'offrir, via la création d'un Data Center, un service qui n'existe pas aujourd'hui et qui met les entreprises locales en difficulté et dissuade celles qui cherchent ce type d'infrastructure d'étudier une implantation sur le Grand Besançon.

De nouvelles opportunités de développement à effet levier pour le territoire dans le tertiaire supérieur nécessitent que cette décision d'acquérir de la fibre noire pour alimenter le Grand Besançon soit prise dès que possible :

- projets pilotes dans le domaine de la télémédecine, marché de la télésanté, gérontologie...,
- sociétés d'édition, de billettique, mutuelles et banques en réflexion sur de nouvelles implantations de leurs back offices,
- besoins fortement exprimés par des entreprises grands comptes locales de disposer d'un tel équipement
- services numériques inexistantes et attendus par les entreprises pour renforcer leur activité localement, voire, décider de s'implanter sur notre territoire (Data Center et prestation d'hébergeur).

Le Grand Besançon est donc à un moment charnière pour capter des projets et en faire des leviers de développement de nouvelles activités sur notre territoire.

En devenant propriétaire d'un réseau de fibre noire et en décidant de le louer au prix moyen du marché National et Suisse, pour faire fonctionner le futur Data Center qui sera installé dans les locaux de l'Espace Industriel et Artisanal, situé rue Einstein à Besançon, il créera, en tant que collectivité, les infrastructures qui conditionnent ces développements.

La construction du Data Center ne saurait répondre aux objectifs recherchés sans la connexion à ce réseau de fibre noire.

L'acquisition se ferait sous la forme d'un contrat d'IRU (« Indefeasable Right ou Use » ou droit irrévocable d'usage) d'une durée maximale de 15 ans.

Le coût d'achat de la fibre noire par le Grand Besançon serait d'environ 1,5 M€, financés indirectement par un emprunt, par la procédure de moindre virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cet emprunt sera rétrocédé au Syndicat Mixte Régional dès sa création.

II. Intérêt Communautaire

Aux termes de l'article 6 de ses statuts, le Grand Besançon est compétent en matière d'actions de développement économique d'Intérêt Communautaire. Il détient par ailleurs une compétence facultative pour « l'étude et la participation à la réalisation d'infrastructures de réseaux haut débit de télécommunication d'Intérêt Communautaire ».

Compte-tenu des enjeux exposés ci-dessus, il est ainsi proposé de déclarer d'Intérêt Communautaire l'achat de fibre noire sous la forme de contrat d'IRU.

III. Conclusion

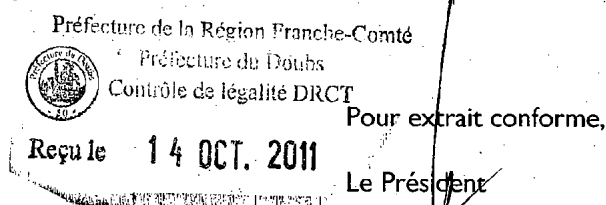
L'ensemble de cette évolution s'opère en étroite collaboration entre les services du Grand Besançon, de la SAIEMB IE et du Syndicat Mixte Lumière.

Est envisagée ultérieurement la création d'un Syndicat Mixte numérique Régional, intégrant en particulier la Région Franche-Comté et d'autres collectivités locales.

L'infrastructure acquise par le Grand Besançon devra alors être transférée à ce nouveau Syndicat, tout comme l'emprunt contracté par le Grand Besançon, au titre de cette opération, et les coûts afférents.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **déclare d'intérêt communautaire l'acquisition de fibre noire au titre de la compétence développement économique et ce pour un montant d'environ 1,5 M€,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à passer toute convention permettant l'acquisition d'un droit d'usage de fibre noire auprès des sociétés qui en sont actuellement propriétaires.**



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0